

Bienvenue

Dans un département urbanisé comme le Val-de-Marne, qualité de vie et environnement figurent parmi les préoccupations majeures du Conseil général. En 1967 lors de sa création, le Département avait hérité de 37 hectares d'espaces verts dont l'état justifiait d'importants travaux. En 2006, le patrimoine départemental atteint près de 332 hectares dont 21 parcs départementaux dotés de lieux et d'équipements d'accueil. Le Conseil général s'est aussi attaché à faire vivre ces espaces en y maintenant le personnel nécessaire à la gestion, à l'accueil et à l'animation. Par ailleurs, le Département cofinance les 321 hectares des trois parcs interdépartementaux et subventionne l'entretien de 1547 hectares de bois et forêts gérés par l'Office national des Forêts. La rénovation régulière des parcs anciens et des jardins de crèches, le réaménagement des espaces extérieurs des collèges, les plantations d'alignement, l'aide aux communes pour les espaces verts de proximité sont autant d'opérations qui, au plus proche des Val-de-Marnais, participent à l'amélioration de leur paysage quotidien.

Le Parc des Cormailles, parc contemporain situé en cœur de ville, et élaboré en concertation avec les habitants, allie la liberté des pelouses arborées et le calme des jardins thématiques. Il propose également une multitude d'activités pour tous, petits et grands. J'espère que ce document vous incitera à venir visiter et utiliser ce jeune parc.

Christian Favier,
président du
Conseil général



Nature et ville : le défi du Val-de-Marne



Conseil général 94 • Photographies: Marianne Ferraille - DEVIP - Conception/illustration: ANATOME juillet 2006



- Accès :**
 - RER C, arrêt Ivry-sur-Seine
 - Métro ligne 7, arrêt Mairie-d'Ivry
 - Bus 323, 125, 325, arrêt Hôtel de Ville
 - Bus 132, arrêt Ledru-Rollin
 - Bus 182, arrêt Mairie d'Ivry
- Entrées :**
 - rue Ledru-Rollin,
 - avenue Georges Gosnat,
 - avenue Danielle Casanova,
 - rue Marcel Cachin

- Les parcs départementaux du Val-de-Marne**
 - Parc départemental de la Roseraie**
rue Albert-Watel
avenue du Général-Leclerc
L'HAY-LES-ROSES
 - Roseraie du Val-de-Marne (droit d'entrée)**
rue Albert-Watel
L'HAY-LES-ROSES
 - Parc départemental Raspail**
rue Gallieni
rue Marx-Dormoy
CACHAN
 - Jardin panoramique départemental**
rue de la Concorde
avenue de la République
CACHAN
 - Parc départemental des Hautes-Bruyères**
rue Édouard-Vaillant
avenue de la République
VILLEJUIF
 - Parc départemental Petit-Le-Roy**
rue Petit-Le-Roy
CHEVILLY-LARUE
 - Parc départemental des Cormailles**
avenue Ledru-Rollin
IVRY-SUR-SEINE
- Parc départemental des Lilas**
rue Lemerle-Vetter
rue Julian-Grimau
VITRY-SUR-SEINE
- Jardins de l'Hôtel du Département**
av. du Général-de-Gaulle
CRÉTEIL
- Parc départemental du Val-de-Marne**
avenue Jean-Gabin
CRÉTEIL
- Parc départemental du Rancy**
RN 19 – route de Paris
BONNEUIL-SUR-MARNE
- Parc départemental de la Plage Bleue**
rue du 11-Novembre-1918
VALENTON
- Parc départemental du Champ-Saint-Julien**
av. du Champ-Saint-Julien
VALENTON
- Parc départemental de la Saussaie-Pidoux**
entrée : avenue du Champ-Saint-Julien à Valenton
VILLENEUVE-ST-GEORGES
- Parc départemental Watteau**
av. du M^d de Lattre de Tassigny
NOGENT-SUR-MARNE
- Parc départemental du Plateau**
rue de Bernaü
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- Île départementale de l'Abreuvoir**
Pont de Champigny
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- Parc départemental de la Plaine des Bordes**
rue des Bordes
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
- Parc départemental du Morbras**
rue Antoine-Baron
SUCY-EN-BRIE
- Domaine départemental des Marmousets**
chemin des Marmousets
LA QUÈUE-EN-BRIE
- Pépinière départementale (sur rendez-vous)**
rue du Chant-de-l'Alouette
MANDRES-LES-ROSES
- Trois parcs interdépartementaux**
- Parc interdépartemental des sports de Choisy-le-Roi**
plaine sud – chemin des Bœufs
CRÉTEIL
- Parc de détente et de loisirs du Tremblay**
161, boulevard de Stalingrad
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- Base de plein air et de loisirs**
rue Jean-Gabin
CRÉTEIL

Informations pratiques

- Activités de détente libres : aire de glisse (skate-board, roller), pataugeoire, cerf-volant, jogging, jeux d'enfants, football sans crampon, jeu de bateau, restauration.
- En saison estivale: prêt de matériel pour volley-ball, badminton, football sans crampon.
- Activités encadrées: potagers pédagogiques, séances de jardinage, spectacles de marionnettes, visites guidées.
- Superficie du parc: 8,3 hectares



- Accès
- 1 Pelouse arborée
- 2 Le mail Paul Mazy
- 3 Le parvis du parc
- 4 Jeux d'enfant (10/14 ans)
- 5 Jeux d'enfant (6/10 ans)
- 6 Jardin d'été, jeux d'enfant (moins de 6 ans)
- 7 Aire pour jeux de glisse
- 8 Pavillon des jardiniers
- 9 Pavillon d'accueil et WC
- 10 Pavillon des Marionnettes
- 11 Pavillon des Gourmets
- 12 Colline des Lilas
- 13 Roseraie
- 14 Jardin des sables
- 15 Jardins sériels
- 16 Les vignes
- 17 Canal, douches et mâts brumisateurs
- 18 Belvédère du parvis Gosnat
- 19 Solarium
- 20 Belvédère des cimes
- 21 Mur de graffs
- 22 Parking
- 23 Entrée du parking souterrain
- 24 Monument commémoratif de la rafle du Vel d'Hiv.
- 25 WC

Plan du parc

Le parc des Cormailles a repris le nom du lieu-dit « les Cormailles » mentionné sur le cadastre. Cette appellation aurait pour origine le nom de l'ancien fief de Cormeille, ayant appartenu au seigneur Godefroi de Cormellis au Moyen-Âge (1260). En ancien français, cormellis signifie corne ou fruit du cormier. Une autre origine de « Cormailles » viendrait de la contraction de « mail de cormiers » qui est une allée bordée de cormiers. En référence à ces origines possibles, des cormiers ont été plantés.

Quatre siècles d'histoire

Prairies, champs de blé, maisons bourgeoises et jardins à la française composent le paysage des Cormailles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les Miriamones, religieuses venues de Paris, y élèvent la duchesse douairière d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe.

En 1789, les paysans des Cormailles deviennent les protagonistes de la Révolution française à Ivry et remplissent le cahier des doléances avec Antoine Jean-Baptiste Renoult, de la ferme voisine des Millepas.

Louis Lévêque, célèbre rosiériste et maire d'Ivry au XIX^e siècle, cultive des roses aux Cormailles. Puis la Maison de santé du Docteur Esquirol marque le site pendant plus de 100 ans. Sadi Carnot, précurseur de la thermodynamique, et Antonin Arnaud, écrivain, y séjournèrent.

Maraîchers et activités industrielles remplacent progressivement la Maison de santé. La construction de la cité Maurice Thorez, en 1953, imprime le paysage d'une immense falaise de briques rouges.

Dans les années 70, après le départ des cars Genève, le site devient une friche industrielle. Les habitants s'approprient très vite ce terrain vague comme un espace de liberté. Des brocantes, cirques, festivals, tournages de films... s'y déroulent.



Des horizons au cœur de la ville

Inauguré pour la première fois en novembre 2003, puis en septembre 2006 pour la tranche suivante, le parc des Cormailles aura mis plus de trente ans pour voir le jour !

Issu d'un espoir cher aux Ivryens dès 1975, l'aventure du projet de parc des Cormailles illustre la ferme volonté de multiples partenaires d'offrir aux Ivryens et aux Val-de-Marnais un parc paysager du XXI^e siècle d'une qualité remarquable.

Situé en plein centre-ville, le parc des Cormailles se révèle être un parc unique, conçu comme un espace ouvert sur la ville. Les paysagistes de l'agence TER, lauréats du concours de concepteurs, se sont efforcés de préserver les impressions d'étendue et la perception des horizons.

Aux Cormailles, trois échelles de perception se combinent :

- l'échelle du jardin (îles-jardins aux ambiances particulières),
- l'échelle du parc (véritable pièce urbaine en centre-ville),
- l'échelle du paysage : trois belvédères offrent des horizons à différentes hauteurs. Le belvédère des cimes culmine à 15 m sur la colline des Lilas. À mi-hauteur se trouve le solarium. La terrasse du parvis Gosnat offre une vue plongeante sur le parc, à 3,5 m de hauteur.

Enfin, l'immense pelouse ou « plage verte » perpétue le génie du lieu qui est cette horizontalité propre à la géographie de la plaine alluviale de la Seine.



Un parc du XXI^e siècle

La gestion durable du parc

Un plan de gestion durable est mis en œuvre au parc des Cormailles. Il consiste en un programme de réduction voire d'élimination des produits phytosanitaires. Les efforts se concentrent aussi sur l'économie de la ressource « eau » ainsi que sur le choix d'espèces résistantes ne nécessitant pas de traitements particuliers telles les espèces rustiques et les plantes vivaces.

Les amis du parc des Cormailles

Les amis du parc sont des usagers fidèles et attachés au parc des Cormailles. Ils reçoivent de manière privilégiée des informations sur celui-ci (visites, spectacles, ateliers, initiatives...). Vous aussi, vous pouvez devenir « un ami du parc » en appelant simplement au 01 43 99 82 80.

Assainissement : le complexe des Cormailles

Le complexe des Cormailles est un ensemble d'ouvrages souterrains interdépendants dont les maillages se trouvent dans le puits des Cormailles, nœud crucial d'aiguillage composé de pompes et de vannes. Une partie de ces ouvrages (bassin, puits, collecteurs...) est située sous le parc.

La capacité du bassin est de 55 000 m³.

Le complexe des Cormailles participe à préserver la qualité de la Seine en limitant les déversements par temps de pluie et permet également de résoudre le problème récurrent des inondations des secteurs du centre d'Ivry-sur-Seine. Il a été mis en œuvre grâce au concours du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et de la direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA).



Protégeons nos parcs

Nous sommes des milliers à nous promener dans les parcs. Pour leur conserver un aspect agréable, il est nécessaire que nous participions à leur protection.

Respecter un parc, c'est d'abord protéger la flore en respectant les plantations, et observer la faune sans la déranger. C'est aussi prendre soin des équipements en les utilisant convenablement, maintenir la propreté. Mais surtout, c'est assurer la tranquillité et la sécurité des autres promeneurs en préservant le calme et la quiétude du lieu.

Aussi, les deux roues présentant un réel danger pour les plus petits, devront être laissés à l'entrée. De même les chiens ne seront admis (tenus en laisse) que dans quelques parcs non clos.

Ces règles permettront de préserver la qualité des espaces verts. Un règlement est affiché aux entrées et il est possible à tout moment de s'adresser aux agents d'accueil et de protection du patrimoine, ils sont au service du public.

Un parc est un espace vivant ; prenons-en soin !

Direction des Espaces verts et du paysage

tél. : 01 43 99 82 80

courriel : vie-des-parcs@cg94.fr

www.cg94.fr

